Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°40

Réunion du lundi 25 mars 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FUTSAL

Régional 2

Poule A

580839 – PIERREFITTE F.C.

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 27/02/2024 et procède :

- au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 1 disputée depuis le 22/01/2024 soit un retrait cumulé de 7 points à ce jour ; étant précisé que cette équipe s'est déjà vu infliger un retrait de points fermes au classement lors de la réunion de la Commission Régionale Futsal du 22/01/2024 en application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 28/11/2023 :

Matchs concernés :
26050855– JOLIOT GROOMS / PIERREFITTE FC du 27/01/2024
26050862–PIERREFITTE FC / ETOILE MELUN du 02/02/2024
26050866– SPORTIF DE GARGES / PIERREFITTE FC du 10/02/2024
26050872 – PIERREFITTE FC / TORCY FUTSAL du 01/03/2024
26050874– GARGES DJIBSON / PIERREFITTE FC du 10/03/2024
26050882– PIERREFITTE FC / VSG FUTSAL du 15/03/2024
26050887– PIERREFITTE FC / DIAMANT FUTSAL du 22/03/2024
Le club n'ayant pas régularisé sa situation à la date du 27/02/2024, il s'expose à des retraits de points supplémentaires.

Poule B

25947500 VECTEUR SPORTS 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 16/03/2024

La Commission,
Après lecture de la FMI, du courriel de CHAMPIGNY CF et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que le match a été arrêté à la 5ème minute de jeu en raison d'un nombre insuffisant de joueurs pour le club de VECTEUR SPORT,
Considérant que le score du match était de 2-0 pour l'équipe de CHAMPIGNY CF,
Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité à VECTEUR SPORT (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à CHAMPIGNY CF (3pts ; 2 buts).

25947506 SPORTING CP 2 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 23/03/2024

La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel indiquant que les remplaçants ont participé à la rencontre.
Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner concernant l'arrêt de la rencontre.

Régional 3

Poule B

25947193 B2M FUTSAL 1 / BRUNOY FC 1 du 23/03/2024

Lecture de la Fmi, du rapport de l'arbitre officiel et de B2M FUTSAL indiquant que le score saisi sur la FMI est erroné.
La Commission enregistre le résultat suivant :
B2M FUTSAL : 67 buts.
BRUNOY FC : 0 but.

25947191 SENGOL 77 2 / AVON FUTSAL 1 du 23/03/2024

Lecture de la Fmi – forfait non avisé d'AVON FUTSAL.

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ

Régional 1

26035237 BONDY CECIFOOT 1 / GARGES FCM 1 du 17/03/2024

Match arrêté,
La Commission,
Pris connaissance de la FMI et des rapports des 2 arbitres officiels et du courriel de GARGES FCM
Considérant que le match a été arrêté à la 36ème minute de jeu en raison d'un nombre de joueuses insuffisant pour l'équipe de GARGES FCM,
Considérant que le score du match était de 9-3 pour l'équipe de BONDY CECIFOOT,
Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité à GARGES FCM (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à BONDY CECIFOOT (3pts ; 9 buts).

26035235 PARIS ELITE FUTSAL 1 / VIKING CLUB PARIS 1 du 17/03/2024

La Commission accuse réception du rapport de l'arbitre officiel et entérine le score suivant :
PARIS ELITE FUTSAL : 3 buts
VIKING CLUB PARIS : 2 buts.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

Niveau 2

Poule B

27990433 TRAPPES YVELINES FUTSAL 1 / PARIS FUTSAL 1 du 30/03/2024

Ce match se déroulera le dimanche 31/03/2024.

Poule C

27991571 MARCOUVILLE CITY CP 1 / COMBO FUTSAL 1 du 23/03/2024

Reprise de dossier, ce match est reporté au samedi 20/04/2024.

27991573 VEMARS ST WITZ 1 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 23/03/2024

Lecture de la FMI – forfait non avisé d'ISSY LES MOULINEAUX FC.

Niveau 3

Poule E

27991401 NEUILLY FC 92 1 / MONTMORENCY FUTSAL 1 reporté au 30/03/2024

Demande de NEUILLY FC 92 pour décaler le match au samedi 06/04/2024.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MONTMORENCY FUTSAL à transmettre au plus tard le vendredi 29/03/2024.

U18 Futsal – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match de la rencontre sous peine de match perdu par pénalité après de rappel :

1er rappel :

Niveau 2 – poule B – 27990427 SAINT MAURICE AJ 1 / PARIS ACASA 1 du 23/03/2024
Niveau 3 – poule D – 27993215 VILLENEUVE ABLON 1 / ESP 18 FUTSAL 2 du 23/03/2024
Niveau 3 – poule E – 27991410 NEUILLY FUTSAL 92 1 / ASC ARNOUVILLE 1 du 23/03/2024
Niveau 3 – poule E – 27991411 DRANCY FUTSAL 1 / ARTISTES FUTSAL 1 du 23/03/2024